

**TÊTE GRISONNANTE  
ET MENACÉE  
DE CALVITIE**  
On évite ce danger par l'usage de  
**La Vigueur des Cheveux  
d'AYER.**

"Il y a près de quarante ans, après quelques semaines de maladie, mes cheveux commencèrent à grisonner et se mirent à tomber si rapidement que je fus menacé de calvitie imminente. Ayant entendu parler en termes élogieux de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, je commençai



l'usage de cette préparation, et je fus si satisfaite des résultats, que je n'ai jamais essayé l'usage d'autres pomades. Elle empêcha mes cheveux de tomber, provoqua une nouvelle poussée et me garantit le cuir chevelu contre les pellicules. Une seule application de temps en temps me conserve la chevelure dans sa couleur naturelle. Je n'hésite jamais à recommander n'importe quelle médecine d'Ayer à mes amis."

—Mrs. H. M. HAGHT, Avoca, Ill.

**La Vigueur des Cheveux d'Ayer**

PRÉPARÉE PAR LE  
DR. J. C. AYER & Cie, LOWELL, MASS., U. S. A.

A VENDRE

**Deux Materiels  
d'Imprimerie**

COMPRENANT

**Presses,  
Caractè  
Casses,  
Etc.**

UNE CHANCE EXCEPTIONNELLE.  
S'adresser à A. FILIATREAU, 218<sup>e</sup> 157 rue Sanguine

# LE SUN

**Compagnie d'Assurance  
sur la Vie  
du Canada  
Siege Social, Montréal.**

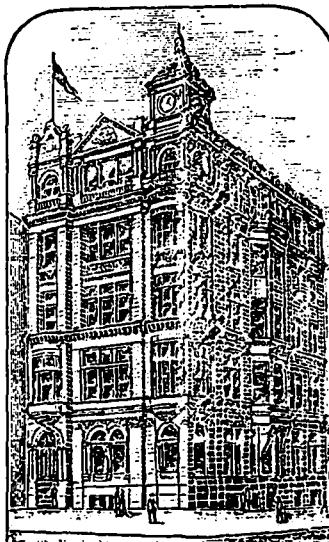
ROBERTSON MACAULAY, Président ||

Hon. A. W OGILVIE, Vice-Président. ||

|| T. B. MACAULAY, Secrétaire.

|| IRA B. THAYER, Sur't. des Agences

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1897 a, jusqu'à maintenant été plus satisfaisante encore que 1896. Elle montrera sans aucun doute une augmentation tout à fait anormale. Cela vaut dire beaucoup pour la compagnie, spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans condition et son habile et prudente direction ont fait leur œuvre.

— UNE AUTRE RAISON —

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui a introduit la police sans condition ce qui a pendant de longues années été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscables. Le contrat d'assurance d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège et après avoir été deux ans en vigueur être résilié aussi longtemps que sa réserve soit assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable à volonté.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUER CE SYSTEME

Capitaux assurés au 31 décembre 1897.....	\$38,196,890	9
Actif au 31 décembre 1899.....	6,388,142	60
Revenu pour 1896.....	1,886,258	06

O. LEGER,

Gérant Département Français pour la ville et le District de Montréal